



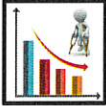
Politique Santé & Sécurité du groupe CLAYENS

Les termes Santé et Sécurité ont toujours été au cœur de la politique générale du groupe CLAYENS (suivant OHSAS18001 en 2006 puis ISO45001 en 2020), et le déploiement des bonnes pratiques à travers l'intégralité des filiales du groupe un leitmotiv.

Nos enjeux clés sont :



Le respect de la réglementation



La diminution des Accidents de Travail et des Maladies Professionnelles



Amélioration continue des conditions de travail



Communication, consultation et participation de l'ensemble des salariés à la politique Santé & Sécurité

Pour chacun des sujets définis ci-dessus, nous nous engageons :

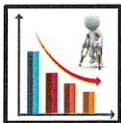
- A ce que tous les collaborateurs du groupe et intervenants extérieurs travaillent dans un environnement sécurisé et dans de bonnes conditions de travail prises en compte dès la conception de nouveaux projets.
- A analyser et traiter tous les types d'accidents, incidents, presque-accidents déclarés et détectés.
- A impliquer l'ensemble de notre personnel dans la réalisation et mise en œuvre de cette politique.

Cette politique se matérialise au travers des indicateurs et objectifs ci-dessous :



Taux de conformité à la réglementation

Objectif : 100%



Nombre d'accidents de travail

Objectif : 0



Taux de fréquence et Taux de Gravité

Objectif : À minima 10 % en dessous du taux de la profession



Indice de fréquence Maladies Professionnelles

Objectif : À minima l'indice de la profession

Les indicateurs et les actions liés à ces objectifs sont sous la responsabilité de la direction HSEé groupe. Une revue d'avancement de ces objectifs est réalisée deux fois par an lors des Revues de Direction Santé / Sécurité.

Cette politique est communiquée à l'ensemble des directeurs opérationnels et fonctionnels et mise à disposition sur l'intranet groupe. Elle est revue annuellement.

Genas, le 17.01.2023

DIRECTION GENERALE

DIRECTION HSEé

DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE

